

## PRESTATION DE FORMATION

### MODALITES D'INSCRIPTION ET CONDITIONS DE VENTE

#### **S'inscrire à une formation :**

Avant toute inscription il est demandé :

- S'assurer que l'on possède le niveau requis : Prérequis
- Vérifier le mode de financement : personnel – employeur
- Contacter par mail l'IMELyon ([guillaume.mathe@imelyon.fr](mailto:guillaume.mathe@imelyon.fr)) pour demander le dossier d'inscription correspondant à la formation

#### **Prix :**

- Formation inter-entreprise :  
Les tarifs sont indiqués sur le document Programme et Contrat téléchargeables sur le site.  
Le tarif correspond aux frais administratifs et de formation
- Formation intra-entreprise : Le tarif sera déterminé en fonction du cahier des charge adressé à IMELyon.  
Le devis correspondant sera adressé à l'entreprise pour validation.  
Le devis comprendra les frais d'animation de la formation, mais ne comprendra pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.  
En décidant d'organiser la formation dans vos locaux, vous vous engagez à mettre une salle à disposition du formateur et des participants et à prendre les dispositions nécessaires pour que les participants restent disponibles pour la formation.

#### **Convocation :**

Une convocation précisant le lieu, l'horaire et les moyens d'accès vous sera adressée par email 5 à 10 jours avant le début de la formation.

#### **Facture :**

- Formation intra :
  - o Une facture sera adressée à l'issue de la formation
  - o Elle est adressée avec l'attestation de présence à l'entreprise émettrice de la commande pour règlement.
- Formation inter :
  - o L'acompte de réservation de la formation sera réglé directement sur le site et fera l'objet d'une facture qui sera adressée par mail.
  - o Les factures des sessions suivantes seront adressées par mail et réglées en ligne. Une facture sera adressé à l'issue du règlement.

**Conditions de paiement :**

- Financement individuel : Après validation de l'inscription par le règlement d'un acompte, le règlement se fera à réception de la facture, à l'issue de la formation.
- Financement par l'employeur : a l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture seront adressées par mail à l'employeur pour mise en paiement par virement ou par chèque bancaire à l'Ordre de IMELYON.

**Report – Annulation :**

- IMELyon se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation, si le nombre d'inscription est insuffisant.
- Désistement du fait de l'entreprise (formation en intra):  
Toute entreprise a la possibilité de résilier l'action de formation, selon les modalités d'indemnisations suivantes :
  - o 30 jours avant le début de l'action de formation : Aucune indemnisation
  - o 30 jours à 15 jours du début de l'action de formation : 50% du montant du tarif total de la formation.
  - o Moins de 15 jours du début de la formation : 50% du montant total de la formation + l'ensemble des frais engagés pour l'intervenant (Hôtels, Transport).

Pour une annulation dans les 30 jours qui précèdent l'action de formation, l'entreprise reste redevable de la somme de 400 € (Quatre cent euros) à titre de dédommagement.

- Désistement du fait du stagiaire (formation en inter) :  
Le stagiaire à la possibilité de résilier l'action de formation, selon mes modalités d'indemnisations suivantes :
  - o 30 jours avant le début de l'action de formation : Aucune indemnisation
  - o 30 jours à 15 jours du début de l'action de formation : 50% du montant de l'acompte déjà versé pour dédommagement.
  - o Moins de 15 jours du début de la formation : l'acompte déjà réglé, ne pourra pas être remboursé.

**Droit applicable et juridictions compétentes :**

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française.

**Attributions et compétences :**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du tribunal d'instance de Lyon.



Formez vous aux thérapies brèves